

**PROCES VERBAL du Conseil Municipal du
LUNDI 20 AVRIL 2015**

Nombre de membres : L'an deux mil quinze, le vingt avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal
Afférents au Conseil : **19** de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement convoqué, s'est réuni
En Exercice : **19** au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

Présents : Jacques BERNARD, Nathalie PEUTIN, Gérard BOUVIER, Clarisse POLAUD, Hervé GUILLAUD,
Gilbert DAMEZIN, Thérèse ARNAUD, Véronique BARROSO, Serge MEYRIEUX, Elisabeth CAMOULES,
Carole MILLET, Frédérique PEREZ, Fabrice GENTIL, Patrice ORCEL, Véronique CANTELLO

Absents : Fabien CHATELAT, Fabrice GENTIL, Véronique CANTELLO, Nathalie PEUTIN et Thérèse
ARNAUD.

Pouvoir : 2 Nathalie PEUTIN à Clarisse POLAUD - Thérèse ARNAUD à Hervé GUILLAUD

Secrétaire de séance : M. Patrice ORCEL

ORDRE DU JOUR :

- * Approbation du dernier compte rendu
- * Jurés d'assises
- * Taxe aménagement Zone AUb « caillite »
- * Tarif TAP
- * Approbation du PEDT
- * PERSONNEL : création postes
- * QUESTIONS DIVERSES
 - Inauguration de l'avenue du stade
 - Repas du personnel

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la réunion du 16 Mars 2015 est adopté à l'unanimité.

JURY D'ASSISES

Le Conseil municipal procède, à partir de la liste électorale, au tirage au sort de 3 personnes qui figureront sur la liste préparatoire du jury criminel, établie au titre de l'année 2016, pour le ressort de la Cour d'Assises de l'Isère.

Sont ainsi désignés :

- 1 – M. Fabrice PILLOIX
- 2 – M. Pierre AUDOYE
- 3 – M. Daniel ROSE

Délibération 19-2015 – Taux taxe aménagement zone AUb « Caillite »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 à L. 331-46,

Vu le plan local de l'urbanisme approuvé le 21 novembre 2012 et modifié le 16 décembre 2013,

Vu sa délibération du 14 novembre 2011 mettant en place la taxe d'aménagement au taux de 3 %,

Considérant le projet d'urbanisation du secteur AUb (OA 3) au lieu-dit Caillite, qui prévoit la réalisation de 9 à 11 maisons

Vu le plan ci-joint matérialisant le secteur considéré,

Considérant que l'article précité prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant la nécessité de réaliser certains équipements publics importants :

- des travaux d'aménagement de la voie Louis Morel et la sécurisation de l'accès sur la RD 16I
- le renforcement électrique du secteur
- le raccordement des parcelles au réseau d'assainissement par la RD 16i

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, décide,

- ❖ d'instituer sur le secteur AUB « Caillite », délimité au plan joint, un taux de 8 %,
- ❖ de reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concerné à titre d'information,
- ❖ d'afficher cette délibération ainsi que le plan en mairie

La présente délibération accompagnée du plan valable pour une durée d'un an reconductible, seront annexés pour information au plan local d'urbanisme et transmis aux services de l'Etat conformément à l'article L.331-5 du code de l'urbanisme

Délibération 20-2015 : TEMPS d'ACTIVITES PERI-SCOLAIRES - PONEY

L'adjoint aux affaires scolaires informe le conseil municipal qu'une nouvelle activité est prévue aux enfants des écoles pendant le temps périscolaire, l'activité « Poney ».

Le coût de cette activité est de 8 euros de l'heure par enfant. Il est proposé que la participation pour cette activité soit de l'ordre de 50% du coût de la prestation.

Le Conseil municipal, approuve cette proposition

Délibération 21-2015 : approbation du PEDT

L'adjoint en charges des affaires scolaires informe l'article 96 de la loi de finances 2015 institue un fonds pérenne de soutien qui se substitue au fonds d'amorçage pour les communes qui organiseront pour la rentrée scolaire 2015-2016 des activités périscolaires dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT) dans les écoles.

De ce fait elle présente le projet de PEDT élaboré en commission qui reprend les activités proposés pendant l'année scolaire.

Ce projet, validé par le conseil municipal, sera transmis au service de l'Etat (DDCS et DSDEN) en charge de l'instruction

Délibération 22-2015 - PERSONNEL : création de postes

Jacques BERNARD informe que :

- 1- Dans le cadre de l'avancement de grade, un agent nommé sur le grade d'ATSEM de 1ère classe à temps complet remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'ATSEM principal de 2ème classe.
- 2- Et que suite à la réussite du concours d'ATSEM, il propose de nommer l'agent sur le poste d'ATSEM 1ère classe libéré et de supprimer le poste d'adjoint technique 2ème classe sur lequel cet agent était nommé.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

❖ Avis des communes sur la Loi PINEL

Le Maire informe que la commune de La Chapelle de la Tour est, depuis 2014, située en zone B2 au niveau de la qualification de tension des marchés locaux de l'Habitat. Ce classement permet aux propriétaires, selon le dispositif en vigueur dit « Pinel », de bénéficier d'avantages fiscaux pour de l'investissement locatif.

Pour permettre d'encourager les investisseurs sur les opérations à venir sur la commune, il propose de donner un avis favorable à ce que la communauté de communes demande l'agrément préfectoral pour le B2 afin de bénéficier des avantages de cette loi sous 2 conditions :

- Diminuer le loyer plafond pour les T3/T4 ET T5 afin de fixer un loyer plafond réellement intermédiaire entre le loyer social et le loyer libre
- De limiter le dispositif aux projets complexes de la vallée urbaine

Le Conseil approuve cette proposition

❖ Avis de la commune sur le PLUI

Le Maire présente au conseil le résultat d'une étude sur les différents documents d'urbanismes des communes de la communauté de communes Les vallons de la Tour, ceci afin de débattre sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Il rappelle que :

- Les PLU doivent être **mis en compatibilité avec le SCOT** au plus tard en **janvier 2016**,

- Les PLU doivent être **mis en conformité avec la loi Grenelle/loi ALUR** au plus tard en **janvier 2017**,
- La loi ALUR prévoit que **les POS non transformés en PLU au 31 décembre 2015 deviennent caducs** sans remise en vigueur du document antérieur et avec application du règlement national d'urbanisme.

Il précise que le PLU de la commune est actuellement compatible avec le SCOT et en conformité avec la loi Grenelle.

Il ressort de la discussion qui s'en suit que :

- s'il devait être émis un avis favorable à l'élaboration d'un PLUI sans attendre les dates butoirs,
 - * ce serait par pure solidarité envers les communes de Dolomieu et de St Didier de la Tour qui se trouvent dans l'obligation de réviser leur PLU avant janvier 2016 pour se mettre en conformité avec le SCOT
 - * que la commune ne participerait pas aux frais engagés compte tenu que son PLU est actuellement conforme
- compte tenu des récentes décisions ou à venir (changement de présidence de la communauté de communes – projet de territoire non défini), il paraît prématuré de s'engager dans un PLUI sans connaître l'avenir de l'intercommunalité

- ❖ Le Maire informe qu'il a été interpellé par des habitants mécontents de voir l'implantation du panneau lumineux près de leur habitation. Il leur a expliqué que le choix de l'implantation, fait par la commission travaux, a été déterminé par un endroit visible et non dangereux pour la lecture des informations. Ce panneau sera déplacé sur le site du prochain aménagement au centre bourg ou près de l'aménagement du centre bourg, lorsque celui-ci sera réalisé.
 - ❖ Le Maire rappelle que suite aux travaux d'aménagement de l'avenue du stade, l'inauguration aura lieu ce vendredi 24 avril
 - ❖ Le repas de la municipalité où sont conviés le personnel, les membres du CCAS et de la bibliothèque aura lieu le 3 juillet. Il sera fêté le départ en retraite de Patrick VARLOUD
 - ❖ Le rassemblement pour la cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h devant la mairie.
- Levée de séance à 23h

Mairie de LA CHAPELLE DE LA TOUR – PV du 20 Avril 2015

Membres présents	Fonction	Signatures
Jean GALLIEN	Maire	
Jacques BERNARD	1 ^{er} adjoint	
Gérard BOUVIER	3 ^{ème} adjoint	
Clarisse POLAUD	4 ^{ème} adjoint	
Hervé GUILLAUD	5 ^{ème} adjoint	
Odile RAVIER	Conseillère municipale	
Gilbert DAMEZIN	Conseiller Municipal	
Christian BONNET GONNET	Conseiller Municipal	
Véronique BARROSO	Conseillère municipale	
Serge MEYRIEUX	Conseiller Municipal	
Elisabeth CAMOULES	Conseillère municipale	
Carole MILLET	Conseillère municipale	
Frédérique PEREZ	Conseillère municipale	
Patrice ORCEL	Conseiller Municipal	